

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST PIERRE DE LAGES**
Séance du 7 septembre 2015

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	: 14
En exercice	: 13
Nombre de présents	: 11
Qui ont pris part à la délibération	: 13

Date de convocation :
31 aout 2015

L'an deux mille quinze
et le 7 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu
habituel de ses séances sous la présidence de Madame Laurence KLEIN, Maire.

Date d'affichage :
10 septembre 2015

Présents : Mmes et MM. Laurence KLEIN – Christelle MARTINEZ MINATI –
Lionel PERRET- Maryline JAMIN – Christèle JACKIEWICZ – Sandrine RAMES –
Edgard PAYRASTRE – Nathalie FRIQUART – SIORAT Florence - Charlène
GRABIE- David VALETTE

Excusés : M. Vincent ROUILLET, M. Jean François PATTE, M. Lionel AZEMAR

Procurations : M. Vincent ROUILLET a donné procuration à Mme Laurence
KLEIN, M. Jean François PATTE a donné procuration à M. Lionel PERRET

Monsieur Frédéric CHAMPIE a été nommé secrétaire.

Le procès-verbal du conseil du 8 juin 2015 est approuvé à l'unanimité. Madame le Maire décide
de reporter la délibération prévue concernant l'abonnement à la SACEM.

I – SUJETS SOUMIS A DELIBERATION :

N° 2015-34- OBJET : Annulation de la délibération 2015-32 sur la liquidation du SIAHS

Madame le Maire souligne que la compétence en matière d'aménagement des cours d'eau ayant été transférée à
la communauté de communes Cœur Lauragais, le conseil municipal n'était donc pas en mesure de délibérer sur
la liquidation du SIAHS lors de la dernière assemblée. Seule la communauté de communes peut, depuis le
transfert de compétences, délibérer sur cette compétence.

**Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré, décide à
l'unanimité :**

D'annuler la délibération 2015-32 relative à la liquidation du SIAHS.

○○○○○○

N° 2015-35- OBJET : Ouverture d'un poste d'adjoint administratif de 2nd classe

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de créer un poste d'Adjoint administratif de
2^{ème} classe à temps complet, au sein de la Collectivité, afin de remplacer l'ancien secrétaire de mairie dont la
position de détachement a pris fin le au 1^{er} septembre 2015.

**Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré, décide à
l'unanimité :**

La création d'un poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe à temps complet, 35H00 hebdomadaires.

Il charge Madame le Maire du recrutement de cet agent.

○○○○○○

N° 2015-36- OBJET : Avis sur le plan de prévention des risques naturels du bassin de la Marcaissonne Saune Seillonne

Madame le Maire explique que les crues de la Marcaissonne-Saune-Seillonne ainsi que les phénomènes de mouvement de terrain sont à l'origine du lancement du PPRN par le Préfet.

Le PPRN porte sur les risques majeurs d'inondation et de mouvement de terrain. Ce dernier est piloté par le Sous-Préfet et est réalisé par la DDT pour chaque commune. Les études sont réalisées et leurs résultats sont matérialisés sur fond cadastral au 1/5000.

Ces études d'aléas permettent de cartographier les contours des zones à risques et de déterminer le niveau d'aléas : faible, moyen et fort et de déterminer les enjeux humains pour la commune. A l'issue de l'enquête publique, un dossier PPRN est remis à chaque commune, composé d'un bilan cartographique (zonage des risques/niveau d'aléas) et du dossier de consultation réglementaire. Le conseil municipal doit émettre un avis sur le PPRN communal.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

D'émettre un avis favorable au plan de prévention des risques naturels du bassin de la Marcaissonne Saune Seillonne.

○○○○○○

N° 2015-37- OBJET : Fixation du taux en matière de taxe d'aménagement communale

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants,
Considérant que l'article L. 331-15 du code de l'Urbanisme prévoit que le taux de la part communale de la taxe d'aménagement peut être défini par secteur et majoré jusqu'à 20%, si la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseau ou la création d'équipements publics généraux sont rendus nécessaires pour admettre des constructions,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'instituer le taux en matière de Taxe d'Aménagement Communale et demande au Conseil de fixer ce taux.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

- D'instituer le taux de 5% sur l'ensemble du territoire communal.

Cette délibération sera transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

○○○○○○

N° 2015-38- OBJET : Signature de la convention ALAE T4-2015

Madame le Maire met en avant son souhait de renouveler la convention avec le centre de loisirs Léo Lagrange pour la gestion d'un ALAE sur la période allant de septembre à décembre 2015. La prise en charge de la gestion de l'ALAE par le centre s'élèverait à 7 659.97€ pour cette période, comme le montre le budget prévisionnel suivant :

ANNEE SCOLAIRE 2015/2016 (du 1er septembre au 31 décembre 2015)

CHARGES (Montants exprimés en Euros)				PRODUITS (Montants exprimés en Euros)						
	Nbre de pers ou enfants	Temps de travail	TOTAUX		% de la CAF	Moyenne Enfants	Nbre de jours	Nbr heures	Tarifs	TOTAUX
CHARGES DE PERSONNEL				FINANCEMENT DES PRESTATIONS						
16 849,96 €				12 677,88 €						
Directeur indice 350 (910 heures effectives)	1	61,50%	8 747,29 €	Participation CAF						
Animateurs midi et soir indice 258	2	39% et 27%	5 960,00 €	Midi	98%	96	55	0,83	0,520 €	2 233,27 €
Animateur midi indice 258	1	24,00%	2 142,67 €	Soir	98%	60	55	2	0,520 €	3 363,36 €
				TOTAL						
				5 596,63 €						
Préparation 44 heures par année scolaire				Participations des familles						
						Nbr enfants	Nbr jours	Tarif moyen séquence		
DEPENSES LIEES A L'ACTIVITE										
1 639,00 €				Midi		96	55		0,60 €	3 168,00 €
Budget éducatif	96	55	1 320,00 €	Soir		60	55		0,90 €	2 970,00 €
Fournitures administratives			120,00 €	TOTAL						
Frais de déplacement			93,00 €	6 138,00 €						
Assurances			106,00 €	TAP	98%	70	55	0,5	0,50 €	943,25 €
AFFECTATIONS DIVERSES				Financement communal						
1 848,90 €				7 659,97 €						
Frais de gestion										
1 848,90 €										
TOTAL DES CHARGES				TOTAL DES PRODUITS						
20 337,85 €				20 337,85 €						

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

- De charger Madame le Maire de signer la convention ALAE T4-2015.
- De charger Madame le Maire de prévoir les crédits nécessaires.

∞∞∞∞∞

N° 2015-39- OBJET : Création d'un ALSH ados

Madame le Maire expose sa volonté de mettre en place un ALSH spécialement dédié aux adolescents avec une convention pluriannuelle passée avec le centre Léo Lagrange durant les vacances d'automne 2015.

2 hypothèses sont proposées :

Hypothèse 1 : 12 jeunes matin et après-midi

CHARGES		PRODUITS	
CHARGES DE PERSONNEL:		CAF	
Directeur adjoint	1298.00 €	ALSH 12j x 4h x 5j	122.30 €
		VVV 840€	840 €
Pédagogie :	840.00€	Participation famille	36.00 €
Budget éducatif			
administratifs, assurance, divers...	30.00€		
Frais de gestion :	216.00 €	PARTICIPATION MAIRIE	1385.70 €
TOTAL	2384.00 €	TOTAL	2384.00 €

Hypothèse 2 : 12 jeunes matin et 24 jeunes l'après-midi

CHARGES		PRODUITS	
CHARGES DE PERSONNEL: Directeur adjoint	1298.00 €	CAF ALSH 24j x 4h x 5j	244.60 €
1 Animateur 25j + 5j de prépa	408.00 €	VVV 840€	840.00 €
Pédagogie : Budget éducatif administratifs, assurance, divers...	840.00€ 30.00€	Participation famille	72.00 €
Frais de gestion :	257.00 €	PARTICIPATION MAIRIE	1676.40 €
TOTAL	2833.00 €	TOTAL	2833.00 €

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

- De retenir l'hypothèse n°2 présentée par Madame le Maire.
- De charger Madame le Maire de signer la convention instaurant un ALSH ados.
- De charger Madame le Maire de prévoir les crédits nécessaires.

∞∞∞∞∞∞

II - SUJETS SOUMIS A INFORMATION, DISCUSSIONS ET DEBATS :

► Programme des concerts à l'église

La programmation des concerts à l'église est reportée en l'attente d'une convention avec le doyenné de Revel. Mme Nathalie Fricart à l'initiative de cette programmation et l'ensemble du conseil municipal regrette particulièrement ce contretemps. Un concert était notamment programmé le 12 septembre prochain. Tout sera mis en œuvre pour que le concert de Gospel prévu courant décembre puisse se tenir à l'église.

Une réflexion sur un abonnement à la SACEM est en cours afin d'assurer les programmations prévues. Le coût est estimé entre 50 et 160 €/an. Une convention sera nécessaire lors de chaque manifestation.

► Commission aux affaires scolaires :

→ Activités associatives

- L'organisation de l'ALSH ados est présentée par Messieurs Edgard Payrastra et Lionel Perret pour la partie budgétaire.

Des travaux d'intérêt généraux seront effectués par les jeunes lors des matinées de 9H30 à 12H30 ce qui leur permettra de bénéficier de certains avantages tels des sorties. L'après-midi de 14H à 18H sera consacrée aux activités de loisirs.

Un animateur sera en charge du groupe ainsi que 2 autres supplémentaires lors des séjours. En matière de communication des flyers seront distribués dans les boîtes aux lettres ainsi qu'au niveau du collège. Cet ALSH aura lieu 5 jours par période de vacances scolaires, une cotisation sera demandée pour l'inscription.

La CAF apportera son subventionnement au centre de loisir Léo Lagrange ainsi qu'à la municipalité à hauteur de 50%. Le coût revient pour la mairie serait d'environ 4 000 € par an. Les tarifs seront plus élevés pour les enfants extérieurs à la commune.

- Madame le Maire évoque l'idée de la mise en place de 2 cages de football sur le terrain près de l'église, ainsi que l'idée d'implanter à moyen terme des jeux pour les enfants.

- Le bilan du forum des associations du samedi 5 septembre est assez mitigé cette année pour les activités périscolaires. La danse pourra démarrer pour les plus petits, à l'inverse du théâtre qui ne pourra pas débiter faute d'un nombre insuffisant d'inscriptions. Les inscriptions se poursuivent.

→ Insonorisation cantine – dossier suivi par Mme Sandrine Rames

La municipalité est toujours à la recherche d'une solution efficace concernant l'insonorisation de la cantine scolaire. Plusieurs idées ont été évoquées telle la mise en place de pantoufles silencieuses sous les chaises, ce qui reviendrait à 20 € par chaise. L'achat de nouvelles chaises avec pieds silencieux a également été évoquée, tout comme la refonte du sol en caoutchouc ou encore l'instauration de panneaux anti bruit à fixer au plafond.

Un devis sera demandé à des artisans pour le placement de cloisons isolantes suspendues, de même une étude sera faite auprès des autres écoles. L'idée de mutualiser une commande par le biais de Cœur Lauragais est évoquée.

→ Bilan rentrée

Le bilan de la rentrée est positif. Les cinq classes sont maintenues malgré un effectif très limité. Le nouveau bureau du directeur du centre de loisir est toujours en cours d'aménagement. La directrice dispose désormais d'une assistante administrative.

Une rencontre est prévue avec Mme la Principale du collège concernant la mise en place de bornes sur le parvis du collège afin de protéger les pistes cyclables et le devant de l'établissement.

► **Commission d'entretien des bâtiments et des espaces verts**

De nombreux projets sont en cours tels la mise en place de nouveaux panneaux de signalisation. Il est suggéré de détruire les toilettes publiques situées à côté de la salle des associations. En effet, ces toilettes sont dans un état déplorable et ne peuvent plus être rénovées. Le Conseil Municipal approuve. Des WC ont été aménagés dans la salle des associations. Les WC situés en bas de la salle des fêtes sont fonctionnels et nettoyés deux fois par semaine. Un projet de WC accessibles aux personnes à mobilité réduite est en cours de réflexion pour la salle des fêtes.

De nombreux travaux sont à effectuer à l'école qui a désormais une dizaine d'années. Une liste a été demandée à la directrice, mais on peut d'ores et déjà planifier une refonte de l'étanchéité des portes ainsi que la rénovation de la salle de classe des CM1/CM2.

Madame Martinez-Minati souligne le succès de l'inauguration de l'église qui a demandé un redoublement d'effort pour le service technique durant le mois d'août.

► **Commission urbanisme**

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) sous la présidence de M. George Méric est toujours en cours de réflexion. La finalité est de définir des pôles principaux au sein du territoire afin de concentrer l'emploi et les services. Des pôles secondaires sont également prévus.

Mme Le Maire informe le conseil municipal du retrait de la demande de permis de construire de Monsieur Dujon-Lombard.

► **Sujets divers**

L'association « Les Coustalats » organisera la manifestation « marche ou cours » le samedi 26 septembre l'après-midi. Un ravitaillement sera mis en place devant la chocolaterie qui a accepté d'organiser une dégustation. Une banderole sera mise en place dans le village.

Madame le Maire propose au conseil d'implanter l'association « la ruche qui dit oui » dans la commune. Cette association qui fonctionne en circuit court permet aux consommateurs de commander des produits auprès de producteurs locaux (légumes, viande...). Le conseil juge cependant que cela mettrait en difficulté le marché de plein vent du vendredi qui vient tout juste de commencer. L'idée que l'association puisse proposer des produits complémentaires au marché a été évoquée mais l'avis général n'est en faveur de l'implantation de l'association qui est donc refusée.

Le marché de plein vent prend petit à petit ses marques. L'offre en fruits et légumes est actuellement insuffisante dans la mesure où nous avons privilégié la production locale. Des solutions sont en cours

de réflexion pour un meilleur achalandage des étals présents ou une complémentarité avec d'autres commerçants.

Des difficultés dans le placement des commerçants ont également été évoquées, tout comme la gratuité éventuelle des premiers mois d'implantation.

La présence du marchand de légumes du mercredi matin a également été remise en question. Ce dernier ne s'étant toujours pas mis aux normes malgré les avertissements de la municipalité (interdiction de poser les cageots à terre, obligation d'afficher les prix). Le conseil évoque la possibilité de mettre un terme à son activité au sein de la commune en cas de non prise en compte des avertissements qui lui ont été adressés.

**La séance est levée le lundi 7 septembre 2015 à 23h15.
Le prochain conseil aura lieu le 5 octobre 2015 à 20h30.**

Liste des délibérations contenues dans le présent procès-verbal :

N° 2015-34- OBJET : Annulation de de la délibération 2015-32 sur la liquidation du SIAHS

N° 2015-35- OBJET : Ouverture d'un poste d'adjoint administratif de 2nd classe

N° 2015-36- OBJET : Avis sur le plan de prévention des risques naturels du bassin de la Marcaissonne Saune Seillonne

N° 2015-37- OBJET : Fixation du taux en matière de taxe d'aménagement communale

N° 2015-38- OBJET : Signature de la convention ALAE T4-2015

N° 2015-39- OBJET : Création d'un ALSH ados

Ont signé les membres présents :

NOMS - PRENOMS	QUALITE	SIGNATURES
KLEIN Laurence	Maire	
PATTE Jean François	1 ^{er} Adjoint	ABSENT –Procuration donnée à Lionel PERRET
MARTINEZ MINATI Christelle	2 ^{ème} Adjoint	
PERRET Lionel	3 ^{ème} Adjoint	
JAMIN Maryline	Conseillère Municipale	
ROUILLET Vincent	Conseiller Municipal	ABSENT –Procuration donnée à Laurence KLEIN
JACKIEWICZ Christèle	Conseillère Municipale	
AZEMAR Lionel	Conseiller Municipal	ABSENT
VALETTE David	Conseiller Municipal	
GRABIE Charlène	Conseillère Municipale	
RAMES Sandrine	Conseillère Municipale	
SIORAT Florence	Conseillère Municipale	
PAYRASTRE Edgard	Conseiller Municipal	
FRIQUART Nathalie	Conseillère Municipale	